

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	89 (1960)
Heft:	2
 Artikel:	La formation du citoyen, en Suisse
Autor:	Pfulg, Gérard
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1040321

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La formation du citoyen, en Suisse¹

Dans le monde, on cite volontiers la Suisse comme l'exemple parfait d'une démocratie ancienne et florissante, et l'on regarde vers elle lorsqu'on entreprend d'améliorer la formation civique de la jeunesse (aussi bien les patriotes italiens après 1848 que les républicains français après 1870 et même l'Europe occidentale après 1945).

Pourtant, à l'intérieur du pays on constate avec regret l'indifférence de beaucoup de gens envers la chose publique et une désaffection à l'égard de la patrie.

Les jeunes accusent les partis d'avoir des programmes désuets et inconsistants, incapables de soulever le moindre enthousiasme.

Ils sont choqués par le fossé qui existe entre les grands principes, les déclarations officielles, les slogans électoraux et la pratique quotidienne, les affaires louche dans lesquelles ont trempé certains dirigeants ou hauts fonctionnaires.

Ils ont l'impression que pour nombre de gens le patriotisme incarne le bien-être, l'immobilisme, l'argent et le conformisme.

Quant au fonctionnement de l'Etat, disent-ils, il est parvenu à un état, comparable à celui d'une machine bien réglée dont le degré de perfection rassure et... rebute. On ne cesse de répéter que la formation du citoyen devrait être approfondie à tous les degrés de l'enseignement. Et l'on s'efforce d'y parvenir par toutes sortes de moyens qu'on espère efficaces.

En réalité, il n'y a pas d'antinomie entre ces deux attitudes ; d'une part la formation de la démocratie helvétique peut servir à mieux faire comprendre le jeu de la démocratie en général et, d'autre part, la conscience du citoyen est susceptible de progrès ou de recul et sa formation doit être sans cesse améliorée.

On fait, en outre, la constatation suivante : dans les pays récemment parvenus à la démocratie, l'éducation civique est une préoccupation dominante des pouvoirs publics et de l'Ecole. Mais lorsque cette vie démocratique est l'objet d'une expérience séculaire, on entre dans le jeu de la démocratie sans qu'on ait besoin de nombreux exposés théoriques.

I. Vue historique

En Suisse, l'esprit civique s'est développé parallèlement à la démocratie, parce qu'il en est une condition primordiale.

Avant même que l'instruction civique n'ait été officiellement introduite dans les écoles, nos ancêtres y consacraient tous leurs soins.

Je n'en donnerai pour témoignage que la présence, aux délibérations de la Landsgemeinde (assemblée générale des citoyens dans les petits cantons) des jeunes gens âgés de 14 ans et leur entraînement systématique en vue de la défense du pays.

Quant à l'origine de l'enseignement proprement dit, il coïncide, chez nous, avec l'école populaire obligatoire pour tous, c'est-à-dire qu'il remonte à l'époque de la Révolution.

¹ Conférence prononcée à Abano, à l'occasion du stage organisé par la section italienne de l'AEDE, le 28 décembre 1959, par M. l'abbé Gérard Pfulg.

Le premier manuel qui, dans notre pays, s'est proposé d'une manière expresse d'inculquer à la jeunesse la connaissance du pays, de ses institutions et le désir de contribuer à leur développement fut, en 1827, *L'Explication du plan de Fribourg* par le Père Grégoire Girard, le grand éducateur chrétien dont la réputation s'étendit bien au-delà de nos frontières, en France, en Italie et jusqu'au Nouveau Monde.

Mais les principes qu'il appliquait dans ce manuel d'un genre nouveau, remontent à une date antérieure. En 1798 déjà, dans son *Projet d'éducation pour la République helvétique*, adressé au ministre des arts et des sciences Philippe Stapfer, Père Girard écrivait :

« Eclairer la jeunesse sur les devoirs du citoyen de l'Helvétie, telle est la première fonction que nous avons assignée à notre Ecole... »

C'est donc avec preuves à l'appui que M. Pierre Bovet a pu écrire il y a quelques années un article intitulé : *Les origines fribourgeoises de l'enseignement moral et civique* (Revue de théologie et de philosophie, Lausanne).

La formation du citoyen fut l'un des premiers buts que se proposa l'école publique de Fribourg que l'illustre Cordelier dirigea de 1804 à 1823.

L'instruction civique prit une ampleur nouvelle au lendemain de la naissance de l'Etat fédératif et de la nouvelle constitution de 1848.

Le régime radical de 1848, en effet, qui institua l'Etat fédératif, s'est fréquemment occupé de la formation civique des adolescents. De nombreuses sociétés à but patriotique virent le jour : sociétés de gymnastique, de musique, de tir, en particulier la *Société des cadets* dont le but essentiel était de former des citoyens animés de l'esprit de la nouvelle Suisse et chaque année, dans les villes et les bourgs de quelque importance, on célébrait la fête de la jeunesse.

En 1856, *Louis Bornet*, écrivain et professeur, publia à Fribourg un *Cours gradué d'instruction civique*, tout imprégné des idées du Père Girard et qui allait avoir un notable retentissement. L'ouvrage de Bornet connut deux rééditions, sous le titre de *Manuel d'instruction civique*, l'une à Neuchâtel en 1864 et l'autre à Lausanne en 1871.

En 1872, parut une édition française, intitulée : *Essai d'instruction morale et civique, à l'usage des familles et des écoles*, manuel du citoyen français, Paris, Le Chevalier, introduction de M. Edgard Quinet, par G. I. Schmitt et Louis Bornet.

En réalité, Schmitt avait laïcisé l'ouvrage de Bornet, en y enlevant tout ce qui avait rapport à la religion, et c'est ce livre, animé d'un esprit religieux, qui est, contre toute attente, devenu le modèle des ouvrages similaires, publiés en France sous la III^e République.

Ces quelques indications, d'ordre historique, nous montrent les relations étroites qui existent, chez nous, entre les progrès de la démocratie et ceux de l'instruction civique.

II. Instruction et éducation civique

Afin de pénétrer au cœur de notre sujet voici, brièvement exposés, les principes sur lesquels repose, aujourd'hui en Suisse, l'éducation du citoyen et ses modalités.

Les ouvrages auxquels nous venons de faire allusion et quantité d'autres manuels qui ont vu le jour depuis le milieu du siècle dernier dans chacun des cantons suisses, indiquent déjà, par eux-mêmes, que la formation du citoyen comporte, nécessairement, une part notable d'*information* sur les problèmes les plus divers (droit, économie, morale, etc.).

Ils prouvent, en outre, que ces connaissances doivent être imparties dès le temps de l'école primaire qui, chez nous, se termine entre 15 et 16 ans.

On estime, à bon droit, que le citoyen doit être au courant de l'organisation politique et administrative de notre Etat, sur trois plans : Confédération, canton et commune ; connaître la nature de l'Etat, son rôle, son but, son fonctionnement avec les modes d'élection des autorités, avoir enfin une délimitation exacte de ses droits et de ses devoirs.

Mais cette *instruction* civique doit conduire à une *éducation* civique, car on peut être instruit des exigences de la vie sociale et se révéler un parfait égoïste : chacun s'efforcera d'être un citoyen utile, dévoué à la chose publique, entraîné à la pratique de la coopération, ayant le culte du bien commun.

Finalement, le citoyen sera mû par le désir de se donner volontairement au service de la communauté ; il commencera par marquer son intérêt à la vie publique, en participant aux élections et aux votes, et en se documentant sur les problèmes soumis à son jugement.

« Nous sommes persuadé, disait Eugène Dévaud, que le maître aura infiniment mieux travaillé pour le bien du peuple et la prospérité de la patrie en formant les écoliers à la bienveillance qu'en leur enseignant les attributions du Conseil fédéral ou la hiérarchie des tribunaux. La bienveillance ne s'enseigne pas, elle s'apprend néanmoins et l'école est en mesure d'y pourvoir, mieux que la famille. »

Les relations amicales qui s'y établissent préfigurent la collaboration, dans un esprit d'entente et d'équité, de ceux qui, demain, seront les citoyens ou même les dirigeants de leur pays.

En vivant une vie sociale réelle, encore plus qu'en « apprenant », petit à petit l'écolier deviendra citoyen.

Chez les jeunes écoliers, cette éducation est en étroite dépendance du milieu scolaire. *Elle se traduit en action.*

L'école s'efforce d'être une communauté agissante, à la mesure de l'enfant, qui lui fournit des exemples, des occasions de dévouement et de sacrifice, complétant de la sorte l'œuvre de la famille.

Car la première initiation civique se fait à l'intérieur du foyer. L'ordre et la discipline qui y règnent, le respect qu'on y accorde à l'autorité religieuse et civile, les traditions qui s'y transmettent, créent un climat plus ou moins favorable à une bonne éducation du citoyen ; ils expliquent les premières réactions de l'individu et lui fournissent des habitudes qui resteront fondamentales, sinon définitives.

Education civique à travers le cours d'histoire

A l'école primaire, c'est l'enseignement de l'histoire qui donnera l'occasion d'informer le citoyen de l'organisation de l'Etat, des droits et des devoirs du citoyen à l'égard de son pays et de l'humanité en général.

Certains événements se prêtent bien à montrer les différents aspects de la démocratie : la *Landsgemeinde*, assemblée de tous les citoyens responsables de leur communauté, c'est la « démocratie pure » qu'on a rapprochée de celle des cités grecques de l'Antiquité.

Une fois l'autonomie acquise, l'Ancien Régime met en relief la vie d'une *Confédération d'Etats* aux liens assez lâches et qui n'a pas toujours été assez puissante pour surmonter les obstacles.

Le régime, adopté depuis 1848, est celui d'un *Etat fédératif* avec un gouver-

nement central fort. Il est facile d'établir des discussions sur les avantages et les inconvénients des divers stades de cette démocratie et d'étendre la discussion à l'Europe actuelle et à son effort vers l'unité.

Cette marche vers l'unité est considérée comme un bien parce qu'elle n'a pas étouffé l'existence de chacun des Etats qui forment la communauté nationale.

Sans doute, chaque canton a fait le sacrifice d'une partie de ses prérogatives, mais il a gardé jalousement certaines attributions, telle que l'instruction publique.

Comme l'a exprimé Gonzaguet de Reynold, le fédéralisme est la forme révélatrice du génie helvétique.

Les partisans du fédéralisme pensent, non sans raison, que c'est le régime le mieux apte à donner à de nombreux citoyens une part de responsabilité dans le gouvernement communal, cantonal et fédéral.

Nul doute que le citoyen d'un tel régime soit plus directement intéressé à la vie de son pays et doive mieux en connaître la structure, les autorités, les lois et les coutumes.

D'autre part, l'habitude de franchir les barrières régionales, linguistiques ou confessionnelles, est de nature à le hisser au niveau de l'Europe.

Les leçons sur les organisations internationales au XIX^e siècle, l'attitude de notre pays durant les deux derniers conflits mondiaux, l'esprit de tolérance envers les personnes d'autres langues et d'autres confessions qui émane de nombreux événements sont de nature à créer une mentalité, une tournure d'esprit qui mènent à porter, en toutes choses, des jugements sains et équitables.

L'un des objectifs les plus urgents de l'éducation civique, dans un pays affecté de quatre langues nationales, divisé sur le plan religieux en diverses confessions et qui se rattache aux trois grandes cultures européennes, est d'accoutumer les jeunes gens, malgré les différences qui les séparent, à respecter autrui et à être prêt à lui porter secours, en cas de besoin.

Et l'on voit qu'en dépit des motifs d'incompréhension et de mésentente, des germes de division qui auraient pu nuire à la concorde entre les citoyens, le peuple, de génération en génération, a gardé, avec un soin jaloux, ses aspirations vers l'unité.

A travers toutes les aventures de son histoire, le peuple suisse a acquis la certitude que les individus et les communautés ont intérêt à supporter patiemment leurs voisins, à résoudre par *l'arbitrage*, les conflits qui pourraient surgir entre eux et à vivre sur un pied d'amitié avec tout le monde.

Il a estimé, à juste titre, que la cause de la paix est seule digne des plus grands sacrifices.

Il n'ignore point que le christianisme, avec sa loi d'amour, lui propose cette paix comme un idéal et il reste convaincu que l'amour du Christ demeure, parmi hommes, le ferment le plus actif de cette unité vers laquelle tend avec angoisse le monde actuel.

Tandis que certains pays sont parvenus au régime démocratique par la volonté des puissances étrangères, la démocratie helvétique est le résultat d'un effort opiniâtre de libération qui se prolongea pendant des siècles.

Et c'est précisément en raison de cette continuité historique que la démocratie, chez nous, n'est pas seulement une forme constitutionnelle, extérieure à l'individu et comme surajoutée à lui, mais une réalité, inscrite dans les esprits et surtout dans les cœurs.

Modalités de cette formation

Dans tous les cantons, la formation du citoyen fait partie intégrante du programme scolaire, mais tandis qu'en Suisse alémanique l'éducation du citoyen est traitée conjointement à l'histoire et à la géographie, en une vue d'ensemble qui se nomme *Heimatkunde*, en Suisse romande, chacune de ces branches est étudiée pour elle-même. La leçon d'instruction civique figure au programme dès l'échelon supérieur des classes primaires, soit *à partir de la 6^e ou de la 7^e année*.

Le premier but qu'on se propose, dès l'âge de 13 à 14 ans, est la connaissance simple et concrète des principales institutions qui régissent notre Etat. Il ne s'agit pas, évidemment, de donner un enseignement approfondi. L'essentiel se résume à examiner en détail tel ou tel rouage, tel ou tel organisme, d'intéresser les jeunes à certains aspects de la vie collective, avec l'espoir qu'ils chercheront eux-mêmes à parfaire cette formation.

On saisira toutes les occasions pour intéresser, d'une manière concrète, les enfants à la vie de leur pays. Ainsi, récemment, le 17 décembre 1959, l'élection simultanée de quatre conseillers fédéraux – chose qui ne s'était pas revue depuis plus de soixante-dix ans – a pu être observée à la télévision par un bon nombre de jeunes et servir de point de départ à une discussion très actuelle sur la composition de l'exécutif fédéral et ses rapports avec les grands partis politiques.

Le moment, jugé le plus favorable à cette discipline, est de 14 à 19 ans, dans les écoles primaires supérieures, les cours complémentaires et les écoles secondaires.

Voici, en manière d'exemple, ce que dit le *Plan d'études du canton de Genève*, mis à jour en 1957.

« L'éducation civique a pour but :

1^o de faire connaître aux enfants les institutions de notre pays et de leur inculquer le respect des principes de la démocratie ;

2^o de préparer les futurs citoyens à accomplir leurs devoirs et à exercer leurs droits ;

3^o de fortifier l'amour du pays, de développer l'esprit de compréhension et de solidarité qui doit régner entre les citoyens et les peuples.

Cet enseignement doit conserver, à tous les degrés, un caractère concret, donc être fondé sur la réalité de la vie publique, il ne doit jamais se départir d'une impartialité et d'une objectivité parfaites.

On s'en remettra aux faits, uniquement, pour mettre en lumière les caractères de nos institutions politiques (par exemple : la stabilité de notre gouvernement, la responsabilité collective de ses membres, l'égalité des compétences de nos deux Chambres, etc.). Ce sont les faits, et les faits seulement qui doivent permettre de démontrer :

1^o que rien n'est dû au hasard et que notre système politique est le fruit d'une longue expérience ;

2^o que nos institutions s'avèrent, dans leurs grandes lignes, œuvre de sagesse et d'équité, bien qu'on doive sans cesse les perfectionner et les adapter aux circonstances ;

3^o que notre ordre démocratique est le seul compatible avec notre caractère, nos mœurs et nos traditions nationales.

L'école s'efforcera surtout de faire saisir les valeurs que représentent nos institutions, de rendre les élèves conscients du prix de nos libertés individuelles et de nos droits populaires (initiative, référendum) et de la nécessité de nos devoirs civiques.

Tous les problèmes seront traités à l'aide de cas vécus, empruntés, si possible, à l'actualité. Certains événements de la vie civique pourront être « joués » par la classe... »

Le programme doit être conçu d'une manière méthodique, ce qui n'empêche pas le maître de tirer parti des faits d'actualité.

Dans les *Ecoles normales*, l'éducation du citoyen revêt une importance exceptionnelle, car il s'agit de former ceux qui éduqueront la jeunesse. Les épreuves à subir pour l'obtention du brevet de capacité à l'enseignement primaire comprennent partout une épreuve d'instruction civique qui sanctionne les études dans ce domaine.

Dans les *lycées*, la formation du citoyen s'effectue soit à travers le cours d'histoire nationale, soit aussi (pour les jeunes gens qui se destinent à la magistrature et aux professions libérales), par l'intermédiaire des sociétés d'étudiants.

Au cours de réunions amicales, les jeunes gens s'y entraînent à parler en public sur des thèmes choisis, concernant la vie politique, les questions sociales et économiques.

On est alors en présence d'un véritable apprentissage de la vie, de citoyen qui, à cet âge, est doué d'une réelle efficacité et éveille des résonances profondes dans l'âme des jeunes.

Les sociétés d'étudiants et divers groupements, telle que la section juvénile de l'*Union européenne*, poursuivent cette œuvre à l'*Université*.

Cette dernière offre à ses disciples de nombreuses possibilités d'étendre leur vision du monde. Des conférences, suivies de discussions, initient les novices aux problèmes soulevés par les événements locaux et la vie internationale.

Un fait nouveau mérite particulièrement d'être souligné : Depuis la dernière guerre, les recrues, quelque temps après leur entrée en caserne, ont à subir un *examen sur les branches civiques étudiées dans les classes*.

Une interrogation orale, qui se fait généralement par groupes, permet de faire raisonner les candidats en partant de faits récents d'établir avec eux une discussion sur un événement typique qui a été relaté dans la presse (élection des députés, inauguration d'un barrage, du tunnel du Grand Saint-Bernard, séance de tribunal, votation, loi...).

Une vaste enquête sur la préparation de la jeunesse suisse à la vie civique, réalisée en 1957 auprès de 12 000 recrues, a montré que tout n'est pas négatif dans la préparation civique des jeunes d'aujourd'hui et qu'il y a lieu d'attendre beaucoup d'une conception plus rationnelle et vivante de cette discipline.

De ces examens, il résulte une orientation nouvelle de l'enseignement, mieux adaptée aux aspirations de la jeunesse et aux impératifs de la vie moderne.

Un événement, toujours favorablement accueilli, vient parfois couronner cette éducation : *la promotion civique*.

Chaque année, les autorités de certains cantons (Genève, le Tessin), convient les jeunes gens et les jeunes filles qui atteignent leur maturité civique à une manifestation populaire, en présence d'invités de marque et d'une partie de la population.

Avant que les nouveaux citoyens ne prêtent serment, le président de la ville ou du Conseil d'Etat leur rappelle le sens de l'engagement qu'ils vont prendre à l'égard du pays.

Aux paroles du magistrat succèdent, à Genève, le discours d'un jeune homme et celui d'une jeune fille.

Cette cérémonie revêt un double sens. Elle offre aux autorités l'occasion d'attirer l'attention des futurs citoyens sur leurs devoirs et elle donne aux jeunes la possibilité de faire connaître leurs opinions, d'exprimer leur sentiment et de révéler leurs aspirations, à un moment crucial de leur existence.

Pour ne pas décevoir la jeunesse, l'objet des cours d'instruction civique doit, ainsi que nous l'avons déjà signalé, s'adapter constamment et s'inspirer des problèmes majeurs de notre époque.

En Suisse romande, particulièrement, les éducateurs sont unanimes à reconnaître que l'on ne saurait, aujourd'hui, rejeter dans l'ombre des sujets tels que : la Déclaration des droits de l'Homme, l'Organisation des Nations-Unies, les œuvres internationales, l'UNESCO et les institutions qui travaillent en faveur d'une communauté européenne : le Conseil de l'Europe, la Communauté européenne du charbon et de l'acier, le Marché commun et l'Euratom.

Là encore, auprès des jeunes, il ne s'agira pas uniquement de se familiariser avec ces problèmes, de fournir des informations théoriques et qui ne seraient qu'une simple matière d'étude. Il s'agit, au contraire, de créer en eux une mentalité nouvelle, la conviction qu'il est nécessaire, urgent, pour les Européens, de s'unir afin d'être en mesure de vivre d'une façon plus humaine, plus rationnelle, plus prospère et de détourner les graves dangers qui pèsent sur l'avenir de notre continent ; l'habitude de percevoir les liens profonds, basés sur la nature et l'histoire, qui unissent les différents pays, plutôt que d'insister sur leurs divergences ; la volonté d'être objectif dans ses jugements et d'éviter les préjugés, les généralisations hâtives, les jugements erronés et malveillants à l'égard de n'importe quel peuple, même s'il a pu, un jour, être l'ennemi de notre patrie.

Il serait vain d'attendre de débats sur ces matières un véritable choc psychologique. La conversion à opérer dans l'âme du citoyen ne se produit pas à la suite d'un exposé sur les moyens de l'intégration européenne, sur des réformes économiques ou monétaires, etc.

Il se produit grâce à une prise de conscience spirituelle, par la découverte d'une responsabilité personnelle vis-à-vis de l'Europe, par l'effet d'une inquiétude devant la faiblesse d'un continent désuni et les menaces qui se profilent à l'horizon, devant les difficultés que rencontrent la défense du patrimoine chrétien et par la volonté ferme de collaborer au maintien des valeurs humaines et chrétiennes, incluses dans la civilisation occidentale.

III. La formation des adultes à la vie communautaire

La formation du citoyen, nous l'avons déjà mentionné, ne résulte pas nécessairement et uniquement de l'enseignement théorique ; elle ne s'arrête pas non plus à la sortie de l'école.

L'un des problèmes les plus ardu et les plus passionnantes qui se posent aux adultes est l'organisation de petites communautés dans lesquelles ils vivent (village, quartier de ville, bourgade), de telle façon que tous les membres de la communauté s'y trouvent à l'aise, participent à ses avantages et à ses joies, et y ressentent du bonheur.

La préoccupation des valeurs spirituelles doit s'y refléter jusque dans l'ambiance de la vie quotidienne, jusque dans les actes les plus insignifiants, en apparence, de ceux qui font partie de ces communautés.

Ainsi, il est aussi important d'avoir de belles œuvres d'art aux murs des appartements que de conserver jalousement des chefs-d'œuvre à l'intérieur d'un musée ; il est plus opportun d'apprendre à nager à tous les enfants que de remporter le championnat mondial de crawl ; d'avoir de bonnes manières en famille que d'organiser une réunion mondaine qui défrayera la chronique.

Le musée local, la bibliothèque publique, les fêtes villageoises, les divers groupements à but culturel ou patriotique, les cérémonies religieuses elles-mêmes, doivent être au service d'une grande cause : l'attachement à son quartier, à son village, à son lieu de travail et la volonté de contribuer, en personne, à le rendre meilleur et plus attrayant...

C'est en Suisse allemande que cette préoccupation apparaît le plus visiblement. Personne ne s'y est appliqué, avec plus de persévérance, de succès, que l'écrivain zurichois Adolph Guggenbühl, rédacteur du *Schweizer Spiegel*, dans sa revue et dans ses ouvrages.

Nous n'avons pas à développer cet aspect du problème, puisqu'il dépasse le cadre des intérêts et des obligations scolaires, mais il convient de souligner le mérite de ceux qui consacrent leurs efforts à cette œuvre d'intérêt national.

Conclusion

Pour résumer ce que l'on considère en Suisse comme la meilleure façon de procéder, nous pouvons affirmer ce qui suit :

1. Il est essentiel d'organiser la classe à tous les degrés et dès le premier âge, de telle sorte qu'elle soit une communauté cohérente et vivifiante où l'individu s'épanouit en exerçant librement ses facultés et en prenant déjà sur lui quelque responsabilité.

2. L'instruction civique proprement dite ne commence qu'à la fin de l'école primaire, vers 14-15 ans. Cette instruction est donnée d'abord à travers le cours d'histoire nationale.

3. Elle s'appuie, autant que possible, sur les faits importants de l'actualité et se développe sous une forme concrète.

4. Cette instruction civique se complète de manière plus systématique dans les Cours complémentaires ou dans l'enseignement secondaire.

Il s'agit alors d'ouvrir les esprits aux réalités internationales et universelles.

Comme précédemment, les informations théoriques doivent entraîner la découverte d'une responsabilité personnelle vis-à-vis de son pays et des autres nations.

Au moment où il adopte une attitude personnelle vis-à-vis de tous les grands problèmes qui engagent son avenir (famille, profession, mariage, etc.), il est indispensable qu'il prenne position aussi à l'égard du pays, de ses institutions, de ses relations avec les autres pays du monde.

A ce stade de l'existence, l'exercice d'une vie sociale pleinement démocratique va de pair avec la formation intellectuelle et morale.

La revue des principaux organismes qui ont à cœur la formation civique de la jeunesse nous prouve que celle-ci est l'un des objectifs permanents, recherchés par les autorités et qu'elle résulte d'une action multilatérale et simultanée à laquelle sont intéressés tous ceux qui aiment leur pays et qui souhaitent le voir grandir dans la paix et l'amitié avec toutes les nations du monde.